

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	20.11.2023	Folio n°
	Délibération	2023-54	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 11 DU 20.11.2023
4 questions numérotées 2023-52 et 2023-55

DELIBERATION

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Pôle Services de Flers – Agglo – 35 Rue Saint Sauveur – 61100 FLERS, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Jacques FORTIS	Michel DUMAINE	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2023-52 à 2023-55	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
14.11.2023	9 H 30	Gilles RABACHE	10 H 40	28.11.2023	29.11.2023

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	11	20.11.2023	N° d'ordre	N° délibération
				3	2023-54

OBJET	MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024
--------------	--

AA/YZ/EA

Chers collègues,

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales – Régions, Départements, Etablissements publics de coopération intercommunale et Communes. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024, toutefois une délibération de principe est nécessaire.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Par ailleurs, ce nouveau référentiel comptable M57 donne lieu :

- 1- A l'adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat permettant de fixer les règles comptables,
- 2- A l'utilisation des outils de gestion pluriannuelle (AP/CP – AE/CP)
- 3- A donner, en matière de fongibilité des crédits, la possibilité pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015,

Vu l'avis du comptable public,

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	20.11.2023	Folio n°
	Délibération	2023-54	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le passage à la nomenclature M57 pour le budget principal et les budgets annexes concernés, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- 2 - PRECISER** que le règlement budgétaire et financier sera adopté lors de la séance du vote du budget 2024.
- 3 - AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE